

COMMUNIQUE DE PRESSE

Label DD&RS 2021 : 2 établissements labellisés

Depuis 2016, le comité de labellisation DD&RS - Développement Durable et Responsabilité Sociétale a accordé le Label à 42 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Deux établissements étaient candidats à la labellisation pour cette onzième session qui, malgré la crise sanitaire, a pu s'achever ce 8 juin 2021. Après la présentation des rapports, et aux termes des échanges et débats du comité de labellisation :

- Deux nouveaux établissements ont été labellisés :
 - **Ecole des Mines de Saint Etienne**
 - **Université de Bordeaux**
- Six établissements ont validé leur évaluation à mi-parcours (2 ans) :
 - INSA Lyon
 - Ecole de Biologie Industrielle
 - Kedge Business School
 - Université Paul Valéry Montpellier
 - Université Rennes 1
 - IMT Atlantique

Actuellement, plus de 250000 étudiants suivent leur cursus dans l'un des 24 établissements dont un Label est actif (non échu).

Le label valorise l'engagement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en matière de développement durable et de responsabilité sociétale sur la base d'un référentiel commun (Référentiel DD&RS CPU CGE) qui couvre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis au niveau international. Le label DD&RS est structuré en cinq axes : gouvernance, formation, recherche, gestion environnementale, politique sociale et ancrage territorial.

Le comité de labellisation est composé des représentants des établissements d'enseignement supérieur labellisés, de la CGE, de la CPU, du CIRSES, du RESES, du MESRI, et du MTES. Il examine les candidatures des établissements lors des deux sessions annuelles.

L'attribution peut être assortie de recommandations du comité de labellisation aux établissements.

La session de printemps 2021, dont les audits se dérouleront à la rentrée 2021 s'achèvera par la prochaine réunion du comité de labellisation prévue mi-décembre 2021.

Le Comité de Labellisation



Paris, le 16 juin 2021

Le dispositif de labellisation « Label DD&RS » s'inscrit dans la lignée de l'art. 55 du Grenelle 1 de l'environnement, en réponse à la feuille de route de la Conférence environnementale 2013 et au nombre des initiatives internationales rassemblées sur la plate-forme www.sustainabilityperformance.org. Le dispositif est détaillé sur le site www.label-ddrs.org

Le label DD&RS permet de valoriser nationalement et internationalement au meilleur rapport bénéfices/coûts les démarches de **développement durable et de responsabilité sociétale** des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés.

Le Comité de labellisation est composé d'un groupe de pairs et d'un groupe d'étudiants agissant en qualité d'auditeurs du label DD&RS, du ministère de la Transition écologique et solidaire, du Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, de la Conférence des Grandes Ecoles, de la Conférence des Présidents d'Universités, du Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable et de l'opérateur du label.

La gestion administrative du dispositif a été confiée à un opérateur à but non lucratif partageant les ambitions du label DD&RS: le Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur – CIRSES.